

Le décret inscription devient décret MIXITE sociale : fini le ticket boucherie bonjour la loterie.

07-11-2008

« Rien ne va plus, les jeux sont faits » dans les écoles transformées en casinos par la majorité gouvernementale PS /Cdh.

Pour les parents, ce décret est une nouvelle agression pour 5 raisons :

1. Ce nouveau décret est tellement complexe à comprendre que seul un nombre restreint de parents et à fortiori d'enfants seront en mesure d'en comprendre les enjeux.

2. Le choix d'une école secondaire, choix qui relève de la responsabilité parentale pourrait désormais relever du hasard. Les files ont été physiquement supprimées. Cependant, le confort des parents se vivra au prix de leur responsabilité niée par cette nouvelle loi du hasard. Nous ne pouvons admettre de voir nos enfants objets d'un Lotto scolaire. Inscrire son enfant, c'est établir un contrat de confiance entre une école, sa direction et un enfant soutenu par ses parents. Un tel contrat éducatif à mener en partenariat ne peut être livré au hasard d'un tirage au sort. C'est nier les projets pédagogiques et éducatifs des écoles, c'est également nier leurs spécificités. C'est aussi nier l'implication parentale et bafouer la responsabilité des parents. C'est en matière de scolarité obligatoire un précédent inacceptable.

Comment expliquer à son enfant qu'il n'a pas été tiré au sort ?

En quoi son parcours scolaire sera-t-il amélioré ?

Comment vivra-t-il ces coups du sort en début d'adolescence ? Mesure d'autant plus grave que l'enfant doit terminer son premier degré secondaire au sein du même établissement, fût-il fruit du hasard.

3. L'objectif de mixité sociale risque d'être contourné par la priorité des 40% des écoles les mieux mixées. L'efficacité aurait été plus ciblée et évidente si cette priorité avait concerné directement les enfants socio-économiquement faibles.

4. Investir dans l'égalité d'accès aux écoles est un leurre dans la mesure où aucun accompagnement individuel est prévu pour les enfants qui en auraient besoin dans leur nouvelle école.

5. Un tel décret alourdit encore les tâches administratives au sein des écoles au détriment des enfants.